



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

POUR LES HÔTELS ET CAMPINGS

Pour la période du 01 janvier au 30 septembre 2023

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE RENVOYÉ DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVANT LE 15 OCTOBRE

Accompagné :

- Du paiement correspondant : **Chèque libellé à l'ordre du : « Régisseur de la taxe de séjour »**
- De l'état qui a été établi au titre de la période de perception (registre du logeur).

À l'adresse suivante :

ALES AGGLOMÉRATION
Régie taxe de séjour
Bâtiment ATOME - 2 rue Michelet
BP 60249 - 30105 ALES Cédex

DÉCLARANT

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tel :

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

Catégorie : Classement : (étoiles, épis, etc...)

Adresse :

CP : Ville : Tel :

Tarif de la taxe de séjour appliqué dans votre établissement par nuitée et par personne : €

DÉCLARATION

Déclare avoir perçu pour la période du 1er janvier au 30 Septembre.

La somme de : €

Fait à Le / / 2023.

Signature.

Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de nuits	Nombre de personnes de plus de 18 ans	Total nuitées	Montant unique de la taxe appliqué	Nombre de personnes exonérées	Total taxe encaissée

Total taxe de séjour	
-----------------------------	--

Taxe additionnelle + 10 %	
----------------------------------	--

TOTAL GENERAL	
----------------------	--